



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mars 2017
19 heures 00

NGM

N° 002111

Finances - Compte
rendu du débat
d'orientations
budgétaires 2017.

Affiché le :

Le mardi 7 mars 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

ABSENTS : M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES MUNICIPAL du mardi 31 Janvier 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2017 sous la présidence de Madame Dominique SANTONI, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint).

ABSENTS: M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Point 14 de l'ordre du jour:

Budget 2017 - Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. Jean AILLAUD

Monsieur Jean AILLAUD, Adjoint aux finances, a procédé à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 qui expose le contexte économique et financier de la Ville d'Apt (I), les orientations budgétaires (II), la dette (III) et la présentation de l'état des ressources humaines de notre collectivité (IV).

Puis Mme le Maire a ouvert le débat.

« **Jean Aillaud** : Vu le Code général des collectivités, nous devons débattre ce soir des orientations budgétaires 2017, présentées lors de la commission finances du 23 janvier 2017. Sont décrits dans ce document, les axes forts du budget 2017 pour une situation budgétaire stabilisée sans hausse d'impôt avec la volonté d'une gestion responsable. Vous trouverez donc quatre volets dans ce document, la situation économique et financière de la ville d'Apt, les orientations budgétaires, le détail de la dette et l'état des ressources humaines. Nous sommes dans un contexte économique et financier difficile, la baisse des dotations de l'Etat continue en 2017, la ville aura perdu plus de deux millions d'€ depuis 2014 auxquels s'ajoutent des mesures fiscales, par exemple sur le foncier bâti qui réduisent nos recettes. La Cour des comptes dans son dernier rapport pointe ses baisses qui ont pour conséquence une réduction importante des investissements publics et la mise en difficulté des collectivités. Bien entendu, la ville d'Apt n'y échappe pas, avec des dépenses de fonctionnement trop importantes, à hauteur de 14,7 millions d'€. Malgré les efforts de réductions engagés, notre épargne nette reste négative.

La Cour des comptes l'a bien stipulé dans son rapport que nous avons débattu en septembre 2016. Nous avons donc une obligation impérative, c'est de remettre les finances de la ville sur les rails et éviter la mise sous tutelle.

Nous devons établir un budget tenant compte d'une part, de la conjoncture nationale fragile ainsi que de la Loi des finances 2017 avec la poursuite du désengagement de l'Etat, même si celui-ci est réduit par rapport à 2016. Notons tout de même, l'amélioration de certaines dotations, comme celles de solidarité urbaine, rurale, l'augmentation de fonds, destinés à l'investissement mais qui ne compenseront pas les pertes des dotations principales et les autres obligations légales, telles que les hausses sur les ressources humaines.

Nos orientations budgétaires 2017 concernant les dépenses de fonctionnement s'appuieront totalement sur le rapport de la Chambre des comptes qui demande de reconstituer notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire de maîtriser les charges de personnel qui, je vous le rappelle, représentent presque 10 millions d'€, soit plus de 67% de ses dépenses et également d'augmenter les produits de gestion.

S'agissant des recettes de fonctionnement, nous retenons les options suivantes pour notre budget : les taux de fiscalité resteront stables, l'intégration d'une recette d'environ 300.000 € due à la suppression de l'abattement à la base. Concernant les bases fiscales, la Loi des finances 2017 comporte une hausse de 0,4 %, plus faible qu'en 2016 où elle était de 1 %. Il faut noter que malgré la hausse de la population aptésienne et les 1% de 2016, nos recettes fiscales ont baissé de 50.000 €.

Nous examinerons également la possibilité de réactiver la taxe locale sur la publicité extérieure, celle-ci suspendue en 2014. Le gain possible serait d'environ 70.000 €. Nous incorporons l'hypothèse d'une baisse de 70.000 € pour la dotation de solidarité communautaire. A ce sujet, concernant les relations avec la CCPAL, l'étude du pacte financier est engagée, elle permettra de déterminer l'équilibre indispensable à nos relations. Dans cette étude, seront abordées les mutualisations possibles ainsi qu'une attention particulière à la répartition du FIPC, selon les modes de calculs repris par la Loi des finances actuelle. Nous

incorporerons une baisse de la DGF de l'Etat de 152.000 €, des hausses des dotations de ruralité et urbaine de l'ordre de 54.000 €. L'étude des tarifs communaux comparativement aux communes voisines devra se faire.

Pour en terminer avec les recettes, il est à noter qu'en 2016, les recettes dites « autres » ont été artificiellement augmentées par le remboursement d'une dette demandée par la CRC, il s'agissait d'une régularisation comptable datant de 1997 dont l'explication détaillée est donnée en page 5.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de contenir celles-ci. Nos actions porteront sur une baisse de 5% des charges hors celles incompressibles bien évidemment, une évolution des charges de personnel maîtrisé à 1% malgré les obligations sociales, l'enveloppe des subventions restera stable. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons compenser les pertes de recettes, d'autant plus que les intérêts de la dette recommencent à augmenter en raison du mécanisme financier de l'emprunt Caisse d'Epargne.

Notre autofinancement est limité, le remboursement de la dette en capital très élevé. Ces deux éléments ne nous permettront pas de dégager des marges pour améliorer notre investissement. Il se situera aux environs de 1,8 millions d'€, comprenant l'emprunt d'1 million, le fonds de TVA et les subventions à hauteur d'environ 500.000 €, celles-ci représentant environ 30% des investissements réalisés.

Quant aux autres recettes d'investissement, nous les inscrirons à un montant plus faible qu'en 2016, il s'agit de la taxe d'aménagement ou des amendes de police. Les principaux investissements 2017 porteront sur la place Carnot pour un montant de 700.000 €, des travaux dans les écoles pour 150.000 € ainsi que la fin des travaux sur l'avenue Victor Hugo, la vidéosurveillance et la relocalisation du poste de police municipale.

L'endettement important restera une des raisons majeures de notre situation financière. En effet, les plus de 17 millions d'€ de capital nous placent dans le réseau d'alerte de la DDFIP et grèveront encore pour longtemps nos budgets.

Un autre point pointé par le rapport de la Cour des comptes concerne les dépenses de personnel pour presque 10 millions d'€, soit 67% des dépenses de fonctionnement. Quatre des sept recommandations de la Cour des comptes portent sur ces dépenses et soulignent un temps de travail inférieur à la durée légale, des régimes indemnitaires très favorables. Ces préconisations nous obligent à une grande maîtrise de ce poste, l'objectif retenu pour 2017 est de 1%, malgré les nombreuses obligations sociales dont l'augmentation du point d'indice de 0.6, le glissement vieillesse-technicité, l'augmentation des cotisations sociales et le versement de la NBI.

Nous pourrions atténuer toutes ces hausses par des non-remplacements de départs à la retraite, une réduction des heures supplémentaires, la mise en conformité du temps de travail et son annualisation ainsi que la réforme du régime indemnitaire.

Vous trouverez dans ce document, le détail des effectifs ainsi que les dépenses ventilées par statut. Ces éléments laissent apparaître un déficit d'encadrement par rapport à la moyenne observée au sein de la fonction territoriale, c'est très certainement là aussi, un élément à analyser pour l'organisation du travail au sein de notre commune.

En conclusion, pour ces raisons évoquées, les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites. Nous devons donc continuer notre travail sur les économies possibles, les recettes nouvelles et ainsi pouvoir améliorer notre épargne. Nous nous focaliserons sur certains points comme la gestion des ressources humaines, sur l'aspect des besoins et de l'organisation des services ainsi que des formations indispensables, une gestion active des biens immobiliers, une démarche de dématérialisation, des recherches de financement externes tels que les subventions, la mise en place d'un pacte financier avec l'intercommunalité.

Merci de votre écoute et de vos commentaires et de vos questions.

Isabelle Piton : Madame le maire, moi, je voulais juste faire quelques remarques mais je vais les faire sur le document papier que l'on a car je n'avais pas les tableaux, mais cela correspond à peu près.

Tout d'abord, vous dites en début de présentation, qu'un des axes forts du budget 2017 est : « pas de hausse d'impôt ».

Pour nous, le terme est largement inexact puisque la taxe d'habitation va bien augmenter puisque en plus, vous le rappelez plus loin dans le document.

A la page 2, nous notons que vous montrez que l'épargne nette est arrivée à - 100.032 €. Même si elle n'est pas bonne, elle a quand même remonté en fait. Elle est pas loin en dessous de 0 et là en 2016, elle a rebaisé à - 239 €. C'est une remarque.

Je remarque que la CCPAL n'ayant pas obtenu de vote favorable pour augmenter son taux de TH et ce, contre votre avis, elle a choisi de baisser la dotation de solidarité, plutôt que de réaliser des économies nécessaires en fonctionnement.

Ensuite, j'ai un problème un petit peu, avec le tableau de recettes que vous avez fait dans le document, le tableau des recettes de fonctionnement, qui nous montre une baisse importante entre 2015 et 2016.

Alors, effectivement, dans le chiffre 2015, je sais qu'il y a les régularisations d'écritures de bilan pour 629.000 €, donc le chiffre 2015 est artificiellement augmenté.

On ne comprend pas bien le calcul qui donne une baisse de recettes de 2,5% puisque si on additionne tous les moins et qu'on additionne tous les plus.

En moins, si on compte la baisse de la DGF, la baisse de la DSC et les 5% de compensation en moins, ça nous fait autour de 240.000 € et si on compte les plus, votre augmentation d'impôt pour 300.000€, 54.000 € de DSU et de DSR, 25.000 € de dotation de péréquation et 23.000 pour les 0.4% d'augmentation des bases fiscales, et en plus, il ne faut pas oublier, 150.000 € qu'il faut mettre en recettes puisque vous les mettez en dépenses, de remboursement des salaires en année pleine du GIP.

Donc, on tombe nous, sur un total de 552.000 € en plus, alors qu'il y avait 242.000 en moins. Donc, on ne comprend pas ce que vous expliquez, alors que vous expliquez que c'est l'inverse. Donc en page 6, nous voyons que les charges de personnel qui étaient stabilisées depuis 2015 vont augmenter de 100.000 €, donc c'est juste une remarque, on est en 2017.

L'augmentation de la charge de la dette va augmenter mais elle sera compensée en recette, par la partie inscrite au budget de l'aide du Fonds de soutien pour le remboursement anticipé des emprunts toxiques.

Pour conclure, on peut dire que si les recettes de fonctionnement, comme vous le dites, en 2017, se situent autour - puisque c'est une prévision - autour de 16 millions d'€ et qu'on y ajoute le résultat de fonctionnement reporté, on peut dire qu'on pourra couvrir des dépenses de fonctionnement contenues, puisqu'elles ne vont pas beaucoup augmenter, puisque vous les dites augmenter de 0,62% et que donc, on aurait pu se passer de l'augmentation d'impôt, d'après nos calculs, une augmentation qui, d'autant plus, s'ajoute à d'autres augmentations, visiblement, dans le contexte entre la CCPAL et le département, qui risquent de s'ajouter à cette augmentation, que vous avez choisie.

Jean Aillaud : Sur l'augmentation des impôts, il ne s'agit pas de l'augmentation des impôts, il s'agit de l'abattement mais les taux restent fixes pour l'année 2017. Concernant l'hypothèse de la CCPAL, ce n'est qu'une hypothèse de travail que nous prenons pour le budget, sachant les difficultés effectivement qu'a la CCPAL, nous notons simplement d'établir un budget avec ce risque.

Monsieur Facq, vous pouvez expliquer sur le calcul des différentes pertes. Je crois, Mme Piton, que vous vous trompez d'année sur les 600.000, je pense.

Isabelle Piton : 100.000, ils étaient en 2016.

Gérard Facq : Oui, 2016 et de fait, les produits 2016 sont supérieurs de 100.000 €.

Isabelle Piton : Voilà, ils sont supérieurs de 600.000 € et artificiellement supérieurs.

Gérard Facq : Les 16,4 millions en enlevant 600.000 €. En réalité, grâce aux 300.000 €, effectivement, il y a 200.000 € de plus que l'année dernière, dans le solde global.

Isabelle Piton : Voilà. Donc, les recettes augmentent cette année par rapport à l'année dernière.

Gérard Facq : Les recettes augmentent si vous voulez mais elles passent cependant de 16,4 millions à 16 millions. Après il y a l'artifice, effectivement...

Isabelle Piton : L'artifice, il ne faut pas le comptabiliser. C'est malhonnête en fait.

Gérard Facq : Oui, sauf que nous l'avons et qu'on le promène.

Isabelle Piton : On l'a mais on l'a de tous les côtés. On l'a en dépenses d'investissement et on l'a aussi par le virement à la section d'investissement. On l'a des 4 côtés.

Jean Aillaud : J'ai noté oui, effectivement, le 012 augmente de 100.000 €, c'est dû surtout à toutes les obligations sociales qu'il y a.
Le bilan des départs à la retraite et des arrivées est positif en ce qui concerne les comptes de la commune. Voilà, nous sommes devant des obligations légales, à laquelle nous devons faire face et qui représentent à peu près 100.000 €, donc 1% de hausse sur le budget du 012.

Isabelle Piton : En conclusion, vous êtes d'accord avec le fait que quand vous dites que les recettes globales baissent de 2,5%, c'est pas vrai. C'est peut-être la réalité comptable mais c'est pas la réalité des recettes réelles.

Jean Aillaud : C'est la réalité qui sera dans le budget en tous les cas.

Isabelle Piton : Oui, ils sont dans le budget mais on peut pas réellement écrire qu'après il y a un effet de ciseau, comme vous l'avez écrit. Voilà.

Jean Aillaud : Je pense que les résultats comptables, ils sont jugés avec ça, à la fin.

Isabelle Piton : Oui, sûrement, mais moi, mon explication, elle était pour vous dire.

Jean Aillaud : On est d'accord sur les explications.

Isabelle Piton : Voilà. Les recettes réelles ne baissent pas tant que ça et on pouvait peut-être éviter, l'augmentation des impôts.

Jean Aillaud : M. Facq, vous voulez rajouter quelque chose.

Gérard Facq : C'est un budget très tendu avec des baisses pour le personnel relativement importantes pour le fonctionnement des services d'une part. Parce que, de fait, le fonctionnement des services, a déjà été depuis fort longtemps, appelé à l'aide l'équilibre budgétaire et que réussir à ne faire qu'une croissance que de 1% de la masse salariale est une autre difficulté cette année-ci. Il faudra aussi réussir à tenir.

Olivier Curel : M. le directeur, nous avons été aux affaires pendant 7 ans et on sait la difficulté. Merci en tout cas, de ces explications. Il me semble toutefois, que dans les mêmes contraintes d'augmentation sur les charges sociales ou en tout cas ce que nous imposent les modifications réglementaires, on l'a aussi vécu à 2-3 reprises et pourtant la dernière année, on est arrivé à faire baisser le 012. D'autant plus que dans, ou plus exactement, si vous me le permettez Mme le maire, juste avant d'intervenir, je voudrai savoir si, cette année, nonobstant ce qui a été fait l'an dernier, vous transmettez aux autorités départementales, intercommunales et autres, les teneurs de notre débat.

Dominique Santoni : Oui.

Olivier Curel : Comme cela n'avait pas été le cas l'année dernière, je voulais juste m'en assurer. Merci.

Le réseau d'alerte qui a été évoqué tout à l'heure, je rappelle qu'il date de 2005 et que pendant tout mon septennat, j'ai eu à me battre systématiquement après chaque vote du budget, pour expliquer et argumenter sur les orientations budgétaires que nous prenions, à travers le vote du budget et non pas le débat d'orientations budgétaires.

En ce qui concerne ce que vous nous proposez, je trouve ça d'une pauvreté affligeante et sans

vision politique. C'est pas seulement les contraintes qui doivent guider la politique de la ville, c'est aussi un peu d'ambition, d'autant plus, que ce trait qui ressort de ce que vous avez exposé, aurait pu être corrigé et largement corrigé par ce que propose la loi NOTRe ou plutôt impose la loi NOTRe, c'est d'avoir des engagements pluriannuels, de présenter ce soir des engagements pluriannuels qui ne viennent pas. Il n'y a pas de vision politique, à part de dire, on va refaire la place Carnot et mettre des paper board dans les classes primaires. Voilà, c'est un peu dommage que, ce soir, on n'ait pas l'occasion de dire, voilà vers où nous allons. Certes, la vidéo protection ou surveillance, peu importe, le terme est dans la suite de ce que vous aviez proposé, on ne sait pas ce que 2018, 2019 peut permettre d'espérer pour les Aptésiens.

Ce débat d'orientations budgétaires n'a donc pas trop de vision à long terme, comme le prévoit et l'impose la loi. C'est bien dommage.

Jean Aillaud : Effectivement, M. Curel, on a un souci pour l'année 2017, c'est de boucler notre budget.

Olivier Curel : Mais M. le premier-adjoint, je l'ai eu pendant 7 ans.

Jean Aillaud : Mais, ce n'est pas une raison pour que nous, nous ne l'ayons plus. Malheureusement, nous l'avons encore puisque, effectivement, la situation de la ville, laissée à la fin de votre mandat, n'est pas mirobolante. Je ne dis pas plus.

Olivier Curel : Pas plus ?

Jean Aillaud : Non. Pas plus. Vous avez des difficultés, nous en avons. Avant de tracer une perspective à 5-6 ans, laissez-nous au moins, stabiliser 2017 et essayer de repartir sur de bonnes bases.

Olivier Curel : On parle à minima, des investissements, ce qui ne transparait pas dans ce qui a été exposé.

Jean Aillaud : Oui, je suis d'accord.

Olivier Curel : Cela dit, sur la situation laissée lorsque moi, j'ai été débarqué de la mairie, il y a avait bien 1 million d'€ posé sur la table de résultat. Oui ou non ?

Jean Aillaud : Oui. Sur le compte administratif.

Olivier Curel : Oui, on est bien d'accord.

Sébastien Chabaud : Concernant les investissements, le début de la réhabilitation des écoles Giono-Bosco, c'est quand même un engagement pluriannuel puisque on commence cette année et on s'engagera à continuer les années suivantes. Ça, ça en est un, quand même.

Christophe Carminati : Mme le maire. Sur le transfert du poste de police, ce qui est inscrit, c'est dans la totalité ? Ce qui veut dire qu'ils seront opérationnels après la mise en œuvre des travaux engagés ? Ce sera opérationnel immédiatement ?

Dominique Santoni : Oui. En fait, à moins qu'Isabelle ne veuille répondre. André ?

André Lecourt : Concernant la police municipale, il est évident que dès que dès la fin des travaux, les locaux seront opérationnels pour la PM. Après, pour ce qui concerne le CSU, je vais pas renvoyer la balle à Mme Taillier mais c'est inclus dans la globalité des travaux, l'installation des 2 pôles.

Christophe Carminati : Pour la durée des travaux, vous le savez à peu près ?

André Lecourt : Pour le moment, on est toujours dans l'attente de la libération des locaux, pour le transfert de la petite enfance

Christophe Carminati : Qui ont pris beaucoup de retard ?

André Lecourt : Qui ont pris quelque retard mais dès qu'ils auront déménagé, les travaux

seront engagés.

Sébastien Chabaud : Non. En premier, on va lancer les appels d'offres. Donc, il vaut mieux et c'est sûr que l'on attend la date butoir de savoir quand est-ce que la petite enfance va pouvoir déménager, parce que tant que la petite enfance est encore là, on peut pas commencer à faire visiter les locaux pour commencer les appels d'offres et tout ça.

Christophe Carminati : Je me permets juste, il n'y a rien derrière. C'est juste de dire que les compétences police municipale ne cessent de s'accroître. On leur met des missions de plus en plus importantes. Donc, il y a une volonté d'améliorer les conditions de travail. Donc, il n'y a aucun souci, sur le principe, il n'y a aucun problème. On est confronté aussi, à l'effet de ciseau, tout à l'heure du budget. Ce qui veut dire, est-ce que la police, par exemple, c'est un exemple puisqu'on en parle dans le débat d'orientations budgétaires, est-ce que la police, c'est une compétence obligatoire ? Est-ce que l'on veut la développer ? C'est une véritable question. Ça veut dire, est-ce que demain, la ville d'Apt, sur les années à venir, va développer le poste de police ? Ça veut dire recrutement, ou pas ? Ça veut dire perfectionner, ou pas ? et ça a des impacts sur le territoire puisque quand ils sont au Chêne, par exemple, de l'autre côté de la route, c'est Gargas. Qu'est-ce qu'ils font les policiers, à minuit ? Est-ce qu'ils y vont de l'autre côté de la route ? Donc, ça, c'est le véritable débat à avoir au sein de la ville d'Apt mais beaucoup plus sur l'avenir, c'est un exemple.

Voilà, c'est à mon avis, des sujets qui sont importants et sur les écoles on sait qu'on a la chance - et je l'espère - qu'elles existeront toujours. Evidemment, ça va de soi. Sur les travaux, ça c'est sûr. Mais, cela dit, je me permets, sur le précédent mandat, beaucoup de travaux ont été faits à juste titre sauf, que aussi, il faut avoir une répartition équilibrée et c'est je crois, là-dessus, sous prétexte - je vais me faire tirer dessus - je sais entre guillemets, le corps enseignant, les parents sont très exigeants, à juste titre. Mais, après, on fait avec ses moyens. Par exemple, les préfabriqués pendant 55 ans, ils ont existé et c'est pas pour autant, que les élèves étaient bons ou pas bons.

Donc, ça veut pas dire qu'il ne faut pas améliorer les choses mais, cela dit, c'est très bien, il faut améliorer, il y a aucun problème là-dessus mais attention d'avoir une bonne répartition, équilibrée, puisque pendant qu'on fait les travaux, si on compte sur les 8 ans qui sont passés, les investissements dans les écoles, cela fait des sous. Et vous verrez que l'équilibre, la balance, elle est par rapport à d'autres services, c'est tout.

Dominique Santoni : Juste vous redire un petit mot sur la police municipale. Effectivement, la police municipale, cela fait très longtemps qu'on l'a. En fait, c'est une continuité et effectivement c'est une volonté.

Voilà, on estime aujourd'hui que par rapport, à nos promesses de campagne et à la politique que l'on a développée, ils travaillent dans des conditions qui ne sont pas optimums. Donc, nous avons profité de ce que le Nid, effectivement, était transféré vers Elzéar pour regrouper tout cela, à savoir la police municipale et le CSU, dans les locaux qui sont là, là-haut.

Effectivement, comme cela a été dit, nous attendons que les lieux soient libérés et effectivement, cela a pris un peu de place. Nous engagerons les travaux. Après, je ne peux pas trop m'avancer, me semble-t-il y en a pour 2 ou 3 mois donc en va dire qu'en fait, on espère que ce sera effectif en début d'été et au pire, à la rentrée de septembre.

Sébastien Chabaud : Ce qui a de sûr, c'est que c'est un engagement annuel et pas pluriannuel.

Dominique Santoni : S'il n'y a plus de question, nous prenons acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu. »

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve le compte rendu du débat d'orientations budgétaires 2017 tel que retranscrit ci-dessus à partir de l'enregistrement audio.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Dominique SANTONI**